

Commission locale d'information

Après du site de Creys-Malville

Réunion plénière du 14 mai 2019

Compte-rendu

En présence de :

Membres élus

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Etienne	Blanc	Représentant du Président de la Région AURA		Excusé
Olivier	Bonnard	Maire de Creys-Mépieu Président de la communauté de communes du Pays des Couleurs		Présent
Jean-Claude	Champier	Maire de Bouvesse-Quirieu		Présent
Jacky	Lambert	Maire de Briord		Présent
Frédérique	Luzet	Maire de Saint-Victor-de-Morestel		Présente
Cendra	Motin	Députée de l'Isère	Représentée par Mme Legodec	
Christian	Rival	Maire de Morestel		Excusé
Viviane	Vaudray	Conseillère départementale du canton de Lagnieu	Présente	Viviane Vaudray
Bernard	Jarfaud	1er Adjoint au Maire de Morestel		Présent

Autres membres

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Jean-Luc Bonnet	Délégué syndical FO		Présent
Chantal Gehin	Présidente de la FRAPNA Isère	Représentée par M. Feuillet	
Yves Girardot	Directeur de la CRIIRAD	Représenté par M. Redoux	
Marie-Claire Perrin	Déléguée syndicale FO		Excusée

Partenaires

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
------------	----------------------	-------------------	------------

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Damien Bilbault	Directeur du site EDF de Creys-Malville		Présent
Fabrice Dufour	ASN		Présent
Aurélié Epely	Inspectrice ASN		Présente
Pascale Préveirault	Sous-préfète de Belfey		Excusée
Olivier Roux	Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère		Excusé
Stéphanie Vaux	Responsable communication Centrale de Creys-Malville		Présente
Mathieu Ponnet	EDF - DP2D		Présent

1- Mot d'accueil de la Présidente et validation du compte rendu de la réunion plénière / publique du 30 Octobre 2018

Madame Annick MERLE – Présidente de la CLI

Madame Annick MERLE salue les membres de l'assemblée et les remercie d'être aussi nombreux. Elle est ravie de les accueillir pour cette première réunion plénière de l'année 2019 et remercie Monsieur BILBAULT de la mise à disposition de cette salle qui se prête parfaitement à l'exercice.

Quelques excusés sont à compter comme Madame Cendra Motin, Madame Pascale Préveirault, et le Docteur CAUSSE.

Madame Annick MERLE présente l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la réunion plénière publique du 30 octobre 2018 et synthèse de cette réunion ;
- Présentation du suivi environnement du site ;
- Présentation de l'ESS de niveau 1 du 18 décembre 2018;
- Bilan de l'année 2018 de l'ASN ;
- Présentation du bilan de la réunion publique 2018 ;
- Questions et réponses.

Madame Annick MERLE invite Monsieur BILBAULT à prendre la parole.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT remercie la Présidente de la CLI et salue l'assemblée. Il indique que cette CLI (14/05/2019) sera sa dernière dans l'Isère, puisqu'il change de poste prochainement. Il a souhaité profiter de cette réunion pour présenter Monsieur Matthieu PONNET qui le remplacera officiellement au 1^{er} août. Ce dernier commence à bien s'imprégner du site de Creys-Malville techniquement, mais également aux différentes parties prenantes de manière progressive durant les prochains mois.

Monsieur Matthieu PONNET – EDF DP2D

Monsieur Matthieu PONNET remercie Monsieur Damien BILBAULT, salue l'assemblée et se présente. Il précise avoir une grande expérience de la déconstruction au sein d'EDF puisqu'il a auparavant occupé le poste de Directeur de la structure déconstruction de Chinon sur la Loire où il a passé 4 ans avec ses équipes. Avant cela, il était dans les Ardennes sur le démantèlement du réacteur de Chooz A, où il a réalisé des travaux durant 5 ans. Assez naturellement, il a été très intéressé par le site de Creys-Malville puisqu'il en connaît le métier et parce que sa taille est plus importante que ce qu'il a pu diriger jusqu'à présent. Monsieur Matthieu PONNET précise qu'il prendra son poste début septembre puisque le passage de relais a été organisé comme tel avec Monsieur Damien BILBAULT. Il en profite pour remercier ce dernier et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Madame Ariane PONT

Madame PONT salue l'assemblée et souhaite passer à la validation du compte rendu de la dernière CLI que les membres de l'assemblée ont reçu avec l'invitation à cette présente réunion.

Puisqu'il n'y a aucune remarque sur le compte rendu du 30 octobre 2018, ce dernier est validé.

Elle invite Monsieur Damien BILBAULT à prendre la parole pour aborder la présentation du suivi

environnemental du site et de l'ESS¹.

2- Présentation du suivi environnemental du site

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT présente le suivi environnemental réalisé sur et autour du site de Creys-Malville en 2018.

L'objectif d'EDF est de contrôler l'impact sur l'environnement par une surveillance en continu des actions entreprises. Près de 14 personnes travaillent en permanence à la surveillance de l'environnement de ce site. S'ajoutent à ces personnes un laboratoire de contrôles des effluents, un laboratoire de contrôle de la radioactivité dans l'environnement et un certain nombre de stations de surveillance et de points de prélèvements sur et en dehors du site qui s'étendent sur 1 à 5 km.

Un programme de surveillance est notamment défini en respect complet de la réglementation. Le programme fixe la nature du prélèvement, sa fréquence, la localisation des différents points de prélèvement et la nature des analyses effectuées. Le tout est ensuite soumis à des possibles contrôles des différentes autorités, comme l'ASN entre autres.

A Creys-Malville, 27 000 mesures ont été réalisées sur site et plus de 20 000 mesures ont été réalisées dans des laboratoires spécialisés à l'extérieur du site. Les résultats montrent des valeurs très largement en dessous des limites annuelles réglementaires et sont disponibles en permanence sur le site edf.fr.

Les mesures entreprises sur le site :

Les analyses de l'air :

Il y a 4 stations de prélèvement de l'air se situant à environ 1 kilomètre du bâtiment réacteur aux différents points cardinaux. Dans ces stations, des sortes d'aspirateurs collectent sur des filtres les poussières atmosphériques. Ces filtres sont prélevés et analysés quotidiennement. Monsieur Damien BILBAULT répète qu'il faut que les résultats soient conformes aux valeurs réglementaires.

Le suivi du rayonnement Gamma :

Ce sont des détecteurs qui sont à l'intérieur du site dans la limite de périmètre et les valeurs sont transmises en direct en salle de surveillance, ce qui permet de détecter immédiatement un éventuel changement de débit de dose². Ce qui est aujourd'hui mesuré est du niveau de la radioactivité naturelle, de l'ordre du micro Sievert par heure.

L'analyse de l'eau de pluie :

Il y a les deux collecteurs de pluie : 1 collecteur pour EDF et l'autre pour l'IRSN (celui de l'IRSN étant plus technique). Deux analyses sont effectuées mensuellement côté EDF et une analyse mensuelle du côté IRSN. Il est important de réaliser des analyses croisées pour vérifier que les valeurs sont cohérentes. Là aussi, rien à signaler.

La surveillance des eaux souterraines :

Les 40 piézomètres³ (ou puits souterrains) du site permettent de faire des prélèvements dans les nappes phréatiques à plusieurs niveaux de profondeur pour vérifier qu'il n'y a pas de souci.

Monsieur Damien BILBAULT précise qu'il n'y a pas eu de marquages significatifs cette année sur les eaux souterraines. Ceci dit, il y en a eu un en fin d'année 2017 qui les a menés à décaler un événement significatif environnement en début 2018, sur un piézomètre à l'intérieur du site situé près d'une canalisation d'égout. Des camions passent régulièrement au-dessus et l'une d'elles a dû casser. Ils ont donc vu [analysé]

¹ ESS : Evènement Significatif de sûreté

² Débit de dose : unité de mesure de la dose absorbée par unité de temps (unité : micro Sievert par heure)

³ Piézomètre : équipement qui permet de surveiller les variations de niveau de nappe, mais aussi d'y accéder pour en mesurer la qualité physico-chimique ou biologique

dans le piézomètre des phosphates et de l'azote autrement dit des matières fécales, qui sont sortis de la tuyauterie [polluant le piézomètre]. Cette canalisation a été réparée et les valeurs sont, depuis, non significatives.

La surveillance de l'eau du Rhône :

3 stations de prélèvement : une en amont, une en aval assez loin du complexe et une au niveau du rejet principal qui notent des mesures quotidiennes sur un grand nombre de paramètres physico-chimiques et ici également, il n'y a rien de significatif à relever. Souvent, les gens pensent qu'il n'y a plus de rejet aquatique sur le site. C'est faux ! Il y en a très peu, mais il y en a.

Pour conditionner l'eau de sa piscine, EDF est obligée de créer une eau déminéralisée et pour ce faire, EDF possède une station de production d'eau déminéralisée. Ils sont donc amenés à rejeter de l'eau contenant un peu de phosphate.

De plus, comme EDF réalise des traitements chimiques dans le bâtiment réacteur pour détruire les résidus de sodium, ils peuvent parfois avoir des résidus de ces procédés de traitement. Généralement, ils ont de l'eau un peu sodée avec un pH basique et ces eaux passent sur filtre et neutralisation après rejet.

Pour finir, EDF a également des rejets issus des deux bassins déshuileurs décanteurs (eaux de ruissèlement sur le site).

Le suivi environnemental :

EDF réalise également :

- Des prélèvements mensuels de lait dans les fermes voisines,
- Des prélèvements et analyses mensuels de l'herbe :

Ces prélèvements et analyses sont entrepris pour être certains que l'herbe ne soit pas contaminée par autre chose. Deux parcelles d'environ 10 m² ont été clôturées avec une barrière, situées entre le site et le Hameau de Malville et l'autre à Bouvesse. Cela peut paraître étrange lorsqu'on passe à côté de ces parcelles, mais le but est de faire des prélèvements et analyses mensuels de cette herbe.

- Une pêche annuelle des poissons dans l'eau du Rhône :

A l'automne dernier, une communication a été faite sur ce point afin de renseigner le public qui se pose beaucoup de questions.

Les évènements 2018 :

Deux évènements ont été déclarés :

- Celui du 19/12/2017 (déclaré le 07/02/2018) : découverte d'un marquage chimique au phosphate, à l'azote et à l'ammonium dans les eaux souterraines superficielles :

Réparation de la conduite d'eaux-vannes cassée.

- Nettoyage du piézomètre,
 - Curage et inspection télévisuelle de l'ensemble du réseau eaux-vannes du site,
 - Intégration d'une surveillance.
- Celui du 05/05/2018 (déclaré le 07/05/2018) : non-respect de l'étude déchets concernant la laverie. La laverie ne correspondait plus aux normes actuelles de construction et ce constat a été fait lorsque la machine a débordé :
 - Mise en déchet nucléaire de tout le linge concerné par l'évènement,
 - Modification de l'organisation historique et passage à des tenues jetables,
 - Mise hors service des machines à laver.

Monsieur Damien BILBAULT a terminé sa présentation et reste disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Question 1

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX rappelle que Monsieur Damien BILBAULT a parlé de rejets aquatiques dans le Rhône, mais aucun chiffre sur le niveau de la radioactivité n'est fourni. Cela l'intéresserait de les connaître puisque dans ces rejets, des eaux sont issues de la piscine.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT regrette de ne pouvoir donner aucun chiffre de tête. En revanche, il peut préciser que les éventuels rejets radioactifs qu'EDF connaît ne sont pas issus de la piscine. Ils sont plutôt issus du traitement chimique de destruction du sodium, principalement du tritium et du sodium 22. Le rapport de rejets radioactifs émanant du bilan de l'ASN apporte des précisions sur ces données.

Monsieur Damien BILBAULT indique que les rejets radioactifs liquides sous forme de tritium s'élèvent à 0,019 TBq (Térabecquerel⁴), en sachant que les limites réglementaires s'élèvent à 1, cela fait donc 1,9 % de la limite réglementaire, et hors tritium, la limite réglementaire est à 30 GBq (Gigabecquerels) et l'activité rejetée s'élève à 0,04 (soit un pourcentage de limite réglementaire annuel égal à 0,1 %).

Il indique que ce rapport sortira fin juin et que les chiffres seront disponibles sur le site internet.

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX fait remarquer à l'assemblée qu'un Téra Becquerel équivaut à mille milliards de Becquerels.

Monsieur Jacques REDOUX a une autre interrogation concernant la laverie. Dans le document présenté, il est indiqué qu'EDF a jeté en déchet nucléaire tout le linge concerné. Il se demande si cela signifie que des déchets nucléaires étaient présents dans ces machines à laver.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT répond que le linge issu des zones nucléaires était mesuré avec un MIP 10⁵ avant d'être nettoyé à la laverie et que ce linge repartait sur site. Lorsque la machine a débordé, EDF a constaté des traces de contamination dans cette eau qui avait débordé. C'est pourquoi ce type de fonctionnement a été modifié pour éviter que ce type d'évènement se reproduise.

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX demande si EDF a mis hors service ces machines à laver parce qu'elles étaient contaminées.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT répond par la négative, ils ont simplement cessé de les utiliser parce qu'ils n'avaient pas le droit de laver du linge issu de zones contaminées. L'installation n'était pas prévue pour ce type de manœuvre et n'était pas compatible d'un point de vue logistique au vu de la configuration des lieux dans cette installation.

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX souhaite savoir si les machines à laver sont encore présentes sur le site.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT affirme que non. A ce jour, le linge porté par les personnes entrantes sur le site est jetable.

⁴ Becquerel : Unité de mesure de la radioactivité correspondant à 10¹² Becquerel

⁵ MIP 10 : Appareil de mesure de la radioactivité

3 - Présentation de l'ESS de niveau 1 du 18 décembre 2018 - Information

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT présente l'évènement qui a eu lieu le 14 décembre 2018, à précisément 23h51. Cet évènement a fait l'objet d'une déclaration d'évènement significatif de niveau 1.

Le 14 décembre à 23h50, un incident a eu lieu sur le poste électrique de Saint-Victor de Morestel. Il s'agit d'un poste RTE (Réseau de Transport Électricité) qui permet de transformer 63 000 volts en 20 000 volts. Une explosion a eu lieu sur ce poste électrique par contact de phases qui a engendré une coupure électrique d'ampleur puisqu'il n'y a pas eu que le site qui a été coupé (environ 90 particuliers ont été concernés par cette coupure).

Cette coupure a donc eu lieu en 2 phases :

- La première coupure à 23h50 : a duré 6,5 secondes
- La seconde coupure à 00h00 : a duré plusieurs heures.

Les installations ont très bien réagi à la première coupure, ce qui en revanche n'a pas été le cas pour la seconde, notamment avec les diesels de secours qui ont démarré, mais n'ont pas couplé lors de cette seconde coupure. Dans l'analyse de l'évènement, il a été constaté un dérèglement du contrôle commande qui commande entre autres le démarrage du diesel lors de la remise sous tension après la première coupure. Sans trop entrer dans les détails, il souligne que sur les postes RTE, il y a eu une réalimentation en 2 phases sur 3, qui a perturbé les installations électriques du site notamment sur une carte d'alimentation du contrôle commande et les diesels n'ont pas pu démarrer de manière automatique.

Dans ce contexte, il a fallu dans un premier temps comprendre ce qu'il c'était passé, traiter le contrôle commande en cause, et enfin, redémarrer les diesels manuellement (ce qui a pris un peu plus de 3 heures).

En termes de conséquences, ce défaut d'alimentation électrique a entraîné la perte momentanée de l'alimentation de refroidissement de la piscine de l'APEC⁶, sans conséquence puisque les critères de sûreté de la température de la piscine ne sont dépassés qu'après 15 jours d'absence d'alimentation électrique.

Il y a également eu un arrêt automatique sur un seul chantier en 3x8 [terme inaudible] qui s'est déclenché dès la première coupure (comme cela était prévu). Puis, des bâtiments ont été mis en confinement statique, il y a donc eu un arrêt de la ventilation.

Il n'y a eu aucun impact sur la population et sur l'environnement.

EDF a déclaré l'incident au niveau 1 de l'échelle INES⁷, et les chantiers de démantèlement sur le site ont été mis à l'arrêt le temps d'analyser ce qu'il s'est passé précisément.

Les actions immédiates et à court terme d'EDF :

- Mobiliser du personnel d'astreinte pour retrouver l'alimentation électrique du site : mise en œuvre des moyens palliatifs, en lien avec la Préfecture et l'ASN et en contact avec RTE et ENEDIS qui sécurisaient le réseau électrique. RTE et ENEDIS ont réalimenté EDF assez rapidement, le temps que le poste soit réparé définitivement (ce qui a pris 21 heures).
- Rédaction d'un compte-rendu d'évènement significatif envoyé à l'ASN le 29 mars, précisant une analyse des causes et des conséquences de l'incident et proposant un plan d'actions correctrices.
- Contrôles électriques des organes 20000V et 6600V du site.
- Contrôles électriques des protections des alimentations des organes EIP⁸ liés aux chantiers.
- Changement des cartes d'alimentation du contrôle commande et expertise des cartes déposées.

Les actions à plus long terme :

- Renforcement de l'alimentation électrique du site avec ENEDIS. Les travaux devraient avoir lieu à partir de la fin de l'année et sur l'année prochaine.

⁶ APEC : Atelier Pour l'Entreposage du Combustible

⁷ Echelle INES : L'échelle internationale de classement des événements nucléaires, dite échelle INES sert à mesurer la gravité d'un incident ou d'un accident nucléaire civil, niveau 1 : Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé

⁸ EIP : Élément Important pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L 593-1 du code de l'environnement. Cet élément contribue à la prévention des risques et des inconvénients pour la sécurité, la santé et la salubrité publiques ou la protection de la nature et de l'environnement.

Monsieur Damien BILBAULT précise qu'historiquement, les sites de Saint-Victor de Morestel et de Montalieu-Vercieu n'ont jamais été mis dans le noir en même temps. L'idée est de tirer une deuxième ligne, afin d'avoir cette redondance permanente entre les deux sites, et donc de diminuer significativement le risque.

Cela n'est pas indiqué dans le document, mais EDF a effectué un certain nombre d'autres d'actions sur le contrôle commande pour le fiabiliser et le rendre plus sûr à ce genre d'évènement. Un certain nombre de procédures d'urgence ont été mises à jour pour que, si malheureusement ce genre d'évènement se reproduisait, tout rentre dans l'ordre en moins de 3h30.

Monsieur Damien BILBAULT se tient à disposition des personnes ayant des questions.

Question 2

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX souhaiterait avoir quelques informations sur la maintenance des diesels. Il lui paraît gravissime que durant 3 h 30, il n'y ait pas eu d'alimentation électrique sur le site. Si cette rupture d'alimentation avait eu lieu la journée pendant des travaux, cela aurait été catastrophique.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT indique que les diesels ont une maintenance périodique régulière et rappelle qu'ils n'ont pas du tout été mis en cause pendant l'accident. Le souci se situait sur l'actionneur et le contrôle commande. C'était donc plutôt un souci électrique au niveau des armoires. Les diesels tournaient sans difficulté.

Ce qui a pris du temps était l'identification de la cause et de la raison pour laquelle les diesels ne se couplaient pas alors qu'ils avaient démarré. Si cela s'était passé la journée, il est évident que la situation aurait été différente pour diverses raisons. D'abord, en journée, plus de personnes sont présentes et disponibles sur le site, et il est évidemment plus facile d'avoir des actions de ce type-là, notamment d'analyse. En second lieu, Monsieur Damien BILBAULT souligne ne pas être d'accord sur le fait que la situation aurait été pire en journée, puisqu'en journée tous les chantiers ont des positions de repli sûres permettant d'arrêter proprement le chantier. Ensuite, un grand nombre de leurs systèmes très importants sont sur batterie (l'éclairage, les chemins d'évacuation, les détections d'incendie, la surveillance environnementale du site, etc.) permettant de laisser le temps de mettre en sécurité ce qui doit l'être, et surtout, de corriger et de remettre l'électricité.

Monsieur Olivier BONNARD – Maire de Creys-Mépieu

Monsieur Olivier BONNARD pense qu'il y aurait une opportunité de tirer le réseau en même temps que le déploiement de la fibre prévue prochainement.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT répond que la fibre est déjà là, simplement, elle n'est pas encore raccordée physiquement aux installations. Il n'y aura donc pas de nouvelle tranchée.

4- Bilan de l'année 2018

Madame Aurélie EPELY – ASN

Madame Aurélie EPELY, inspectrice en charge du suivi du site de Creys-Malville, salue l'assemblée et présente le bilan du contrôle de l'ASN pour l'année 2018.

Les actions de contrôle exercées par l'Autorité de Sureté Nucléaire durant l'année 2018 :

9 inspections ont été réalisées par l'ASN en 2018 contre 8 en 2017. Cette différence s'explique par le fait que 2 inspections réactives ont eu lieu durant l'année 2018 contre 1 en 2017.

Ces inspections ont été menées :

- À la suite de l'évènement de découpe d'un réservoir contenant du NaK⁹ oxydé en janvier 2018,
- À la suite de la perte des alimentations électriques du site en décembre dernier.

Sur le document présenté, elle souligne la présence des différents thèmes de l'inspection qui ont été menés en 2018 et ceux déjà entrepris en 2019.

Elle précise que le réexamen de sureté (du 14 au 17 mai 2018) avait pour objectif d'évaluer l'organisation de l'exploitant pour réaliser les réévaluations de sureté sur les deux installations du site. Les conclusions de l'inspection ont été positives et ont mis en évidence une organisation plutôt robuste et le lancement des premières actions de renforcement identifiées à la suite de ces réexamens.

L'autre inspection un peu spécifique a été l'exercice de crise, mené en décembre 2018. L'objectif de cette inspection a été d'évaluer le site en termes de gestion de crise par rapport à un exercice qui avait été mené en 2017 dont les conclusions n'avaient pas été très positives. Ce que l'ASN a pu constater en décembre, c'est que l'exploitant a repris la main sur sa gestion de crise et a pu le montrer lors de la gestion de l'évènement de perte des alimentations électriques du site.

Le déroulement des inspections :

Constats généraux de l'ASN :

- La qualité des réponses apportées à la suite des inspections mérite toujours d'être améliorée. Ce constat avait déjà été fait en 2017. De ce fait, l'ASN attend un effort important de la part d'EDF sur ce point.
- L'ASN a également constaté une légère baisse de la maîtrise des documents relatifs à la sureté et des sujets abordés en inspection. Cela fait donc partie des points de vigilance de l'ASN pour l'année 2019.
- En revanche, l'ASN a constaté qu'il existait toujours un suivi rigoureux et une mise en œuvre effective de la majorité des engagements pris par l'exploitant.

Les évènements significatifs :

Madame Aurélie EPELY indique que 10 évènements ont été déclarés par EDF pour l'année 2018 (13 en 2017). Il faut noter que pour 2018, 3 évènements ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES contre 0 en 2017.

Constats généraux de l'ASN :

- La qualité des déclarations faites immédiatement après l'évènement est à améliorer sur les aspects tels que :
 - Les actions correctives immédiates et les dispositions compensatoires éventuelles mises en œuvre devraient donc être mieux définies,
 - Les actions correctives pérennes, ainsi que leurs échéanciers qui devraient être de la même manière mieux définis.
- La qualité des analyses d'évènements est également à améliorer en menant une analyse plus exhaustive. Ce constat avait lui aussi été fait en 2017.

Madame Aurélie EPELY insiste sur le fait que l'ASN attend un effort important sur ces deux points.

En revanche, l'ASN a constaté que les comptes rendus d'analyses sont toujours transmis dans les temps impartis.

Le premier évènement de niveau 1 a eu lieu en janvier 2018. Il concernait un écoulement de NaK lors du traitement d'un matériel. Cet évènement avait été abordé lors de la dernière réunion plénière de la CLI.

L'inspection réactive de l'ASN avait eu lieu la semaine suivant l'évènement et un avis d'incident avait également été diffusé par l'ASN le 8 février 2018.

⁹ NaK : Alliage de sodium et de potassium qui a la particularité d'être liquide à température ambiante, un peu plus réactif que le sodium seul).

Depuis, EDF a mis en œuvre un plan d'action préalable à la reprise des activités dans cet atelier et l'ASN a vérifié par sondage deux points de ce plan d'action :

- L'identification physique des objets à traiter pour éviter toute confusion,
- La vérification formalisée par EDF de l'ensemble de la documentation d'intervention du prestataire, afin de lever toute ambiguïté sur les équipements à traiter dans l'atelier.

Le second évènement de niveau 1 a eu lieu en avril 2018. Il concernait l'indisponibilité d'une motopompe de secours au-delà du délai de 1 mois autorisé par le référentiel de l'installation. Il s'agissait d'un problème d'approvisionnement pour des raisons d'obsolescence, le fournisseur n'était plus en capacité de vendre à EDF un nouvel équipement à l'identique. Le souci était que dans l'attente de l'approvisionnement de ce nouvel équipement, l'équipement temporaire de rechange n'avait pas été à la hauteur des exigences de l'équipement d'origine. Il n'était pas qualifié au séisme. À la demande de l'ASN, EDF a remis à niveau son équipement temporaire de rechange.

Un avis d'incident a été diffusé par l'ASN le 8 juin 2018 et depuis, des actions ont été menées par EDF pour le remplacement de la motopompe définitive.

Pour ce faire :

- EDF a déposé en décembre une demande d'autorisation d'installation de ce nouvel équipement.
- Cette demande est en cours d'instruction et l'objectif de l'ASN est de vérifier que ce nouvel équipement proposé est à minima à la hauteur des exigences associées à l'équipement d'origine.
- Dans le cadre de l'instruction, l'ASN est en attente de précisions techniques de la part d'EDF.

Le troisième évènement de niveau 1 a eu lieu le 14 décembre 2018. Il concernait la défaillance d'alimentation électrique du site. À la suite de cet évènement (quelques jours plus tard), l'ASN a mené une inspection réactive pour essayer de comprendre autant que possible l'évènement en examinant les mesures prises par l'exploitant pour gérer l'évènement, mais aussi en s'assurant que l'installation était bien dans des dispositions sûres. Suite à cette inspection, l'ASN a mis en évidence que l'exploitant a bien géré l'évènement et qu'il n'y avait pas eu de conséquence pour l'environnement et les personnes. À la suite de cet évènement, les opérations de démantèlement ont été stoppées et durant cette inspection, l'exploitant s'est engagé à réaliser, un ensemble de contrôles préalables avant la reprise des activités de démantèlement.

Cet évènement ayant conduit à une situation non prévue par le référentiel de sûreté des installations, il a été classé au niveau 1 de l'échelle INES. Un avis d'incident a donc été diffusé par l'ASN le 24 décembre 2018.

Le compte rendu d'analyse de l'évènement réalisée par EDF a été transmis à l'ASN début avril 2019. Au vu de la complexité de cet évènement, l'ASN a saisi son expert technique l'IRSN qui rendra un avis en deux temps :

- Un premier avis d'ici mi-mai 2019 sur les actions correctives immédiatement mises en place par l'exploitant au regard notamment des prochaines activités d'ouverture de la cuve (prévues sur Superphénix),
- Un second avis d'ici fin 2019 sur les causes profondes de l'évènement et en tirer un retour d'expérience.

Les décisions ASN en cours ou à venir :

- La demande de démarrage de l'étape 2 du démantèlement de Superphénix a été autorisée par l'ASN le 4 octobre 2018. Cette seconde étape consiste notamment à l'ouverture de la cuve. L'ASN sera vigilante au respect des dispositions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, spécifiquement sur les opérations de retrait et de découpe des différents bouchons et des exigences de sûreté associées à l'exploitation des ateliers liés à ces opérations de démantèlement.
- Le prolongement de la durée d'entreposage de certains colis de déchets a été autorisé le 25 février 2019. Cette prolongation intervient au regard d'une durée d'entreposage qui est définie par le décret de démantèlement.
- Les réexamens périodiques des INB 91 et 141 : L'ASN prévoit également de prescrire certaines améliorations de la sûreté mises en évidence, suite à des règlements menés sur les installations du site de Creys-Malville.

Thèmes de vigilance identifiés par l'ASN pour l'année 2019 :

L'obsolescence des équipements :

Sur l'année 2018, 2 événements significatifs ont été déclarés en lien avec des problèmes d'approvisionnement d'équipements ou de pièces de rechange pour des raisons d'obsolescence.

Par rapport à cela, un plan de traitement de l'obsolescence des matériels du site de Creys-Malville a été transmis en fin avril 2019 par EDF.

L'ASN soutient que ce plan d'action est d'envergure pour l'ensemble du site et qui va s'étendre sur plusieurs années, soit jusqu'en 2023. Dès 2019, l'ASN va s'attacher à vérifier le suivi des actions qui découlent de ce plan notamment par la réalisation d'inspections sur cette thématique.

Rigueur et culture de sûreté sur le site de Creys-Malville :

À ce stade, des signaux faibles de dégradation ont été identifiés en 2018 :

- La qualité du traitement de l'évènement lié à l'indisponibilité d'une motopompe de secours : l'équipement temporaire initial n'était pas à la hauteur des exigences associées à l'équipement d'origine, il a été remplacé depuis à la demande de l'ASN,
- La qualité des déclarations, des analyses d'évènements, des réponses apportées à la suite des inspections : il est nécessaire qu'EDF prenne mieux en compte la défense en profondeur et applique une attitude interrogative, prudente et de remise en question,
- Une baisse de la maîtrise des documents liés à la sûreté de l'installation,
- Une petite baisse de la maîtrise des documents liés à la sûreté de l'installation et des sujets abordés en inspection avait également été constatée.

Par rapport à ces précédents points, l'ASN restera vigilante sur la prise en compte de la rigueur et la culture de sûreté sur le site.

L'avis de l'ASN :

Madame Aurélie EPELY termine en indiquant que l'ASN considère que la sûreté des opérations de démantèlement du réacteur Superphénix et d'exploitation de l'APEC est assurée de manière globalement satisfaisante.

L'ASN relève le travail réalisé par EDF pour renforcer la gestion de crise et améliorer le respect des règles de gestion des déchets nucléaires.

L'ASN attend d'EDF, pour 2019 :

- La mise en œuvre du plan de traitement de l'obsolescence des matériels du site de Creys-Malville dans le respect des délais annoncés,
- Une amélioration de la rigueur et de la culture sûreté du site en s'assurant de manière globale de la prise en compte de la défense en profondeur, et de l'application d'une attitude interrogative, prudente et de remise en question.

Madame Aurélie EPELY remercie l'assemblée pour leur attention et se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Question 3

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX demande si la motopompe a été changée.

Madame Aurélie EPELY – ASN

Madame Aurélie EPELY répond qu'actuellement, il y a une motopompe non pérenne et qu'un dossier est en cours pour autoriser la mise en place d'une motopompe pérenne définitive.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT explique que la motopompe actuelle (qui n'est pas l'installation définitive) leur coûte globalement plus cher que si elle était devenue pérenne, mais d'un point de vue exigence, EDF est à l'équivalent. Elle a d'ailleurs été utilisée en décembre lors de l'événement. Aujourd'hui, d'un point de vue sureté, EDF et l'ASN aimeraient avoir une solution plus définitive.

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX se demande alors pourquoi les choses s'éternisent.

Madame Aurélie EPELY – ASN

Madame Aurélie EPELY indique la nécessité pour l'ASN de s'assurer, techniquement, que le nouvel équipement est bel et bien à la hauteur des exigences de l'équipement d'origine. En ce qui concerne EDF, il faut qu'il y ait un temps de réponse pour apporter les éléments techniques demandés.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT précise que le constructeur de la motopompe initiale n'existe plus. Il n'était donc pas possible de la changer à l'identique. Une motopompe a été trouvée, mais encore une fois, malgré la robustesse de cette dernière, ce n'est pas exactement le même type de fonctionnement que l'ancienne (l'ancienne fonctionnait plutôt enterrée, celle-ci fonctionnera plutôt en dehors par exemple, la puissance aussi est différente). Il y a d'abord un temps non négligeable pour trouver le bon équipement, l'acheter ensuite (quasiment 500 000 €) en mettant en concurrence les fournisseurs, et enfin, déposer et décrire le dossier à l'ASN en expliquant en quoi cette nouvelle motopompe est équivalente à l'ancienne. L'ASN derrière devra ensuite prendre du temps supplémentaire pour vérifier la bonne équivalence du matériel. Il tient à rappeler également qu'il n'y a pas d'urgence puisqu'un moyen compensatoire a été installé. De plus, les événements qui ont eu lieu en fin d'année ont occupé différentes personnes que ce soit l'ASN ou EDF sur d'autres sujets.

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX croit savoir que la pompe de remplacement a causé un problème en termes de résistance aux séismes.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale en partance) EDF

Monsieur Damien BILBAULT corrige les propos en expliquant que la pompe dont Monsieur REDOUX parle n'a été présente que durant 1 mois. La nouvelle pompe (temporaire) a passé les tests et résiste aux séismes.

Monsieur Jacques REDOUX – CRIIRAD

Monsieur Jacques REDOUX suppose alors que les mêmes questions seront soulevées l'année prochaine.

Monsieur Damien BILBAULT (Directeur de centrale) EDF

Monsieur Damien BILBAULT espère que cela ne sera pas le cas.

5- Présentation du bilan de la réunion publique 2018

Madame Ariane PONT – Département de l'Isère

Mme Pont présente le bilan de la réunion publique de la CLI, première du genre selon l'obligation de 2017 qui s'est tenue à l'automne 2018.

Les origines :

On constate dans l'assemblée une large partie de membres de la CLI, mais ces derniers ont pu parfois indiquer deux « origines » (par exemple : une personne à la fois membre de la CLI et élu local...).

Dans les autres personnes, il y a notamment le commandant du PSPG et la chargée de mission de la CLI de Bugey qui sont venus à cette réunion publique.

Le mode d'information des participants :

Le mode d'information principal a été via la CLI (11), ensuite vient internet (5). Les communes avaient également été sollicitées pour un affichage sur les panneaux municipaux à message variable, mais visiblement, cette technique n'a pas porté ses fruits (0). Puis, un communiqué de presse avait été envoyé aux journaux locaux, ce qui n'a pas donné non plus de résultat satisfaisant (3), tout comme le bouche-à-oreille (4).

Internet a donc été le moyen le plus efficace de diffusion de l'information. Les services du Département réfléchissent donc à renforcer ce mode de communication, notamment sur les sites des communes avoisinantes du périmètre de la CLI.

Les appréciations portées sur la qualité de la réunion :

Madame Ariane PONT indique qu'il était très important d'avoir des appréciations sur la qualité générale de la réunion et sur certains points particuliers.

Globalement, au vu des résultats, la satisfaction est très positive pour les personnes présentes tant sur le dynamisme de l'animation (19), la clarté des interventions (20), la durée des échanges suffisante pour que tout le monde puisse poser ses questions (20), l'horaire de la réunion (17), la clarté des réponses aux questions (17) et l'utilité générale de la réunion (20).

Les « plus » à retenir sur cette réunion :

- Garder le haut niveau d'exigence dans la pédagogie des réponses : la CLI est une instance d'information et de concertation. C'est donc son rôle d'apporter des réponses claires et pédagogiques à toutes les questions qui peuvent être soulevées par les citoyens.
- Conserver l'horaire de la réunion (18 h) permettant globalement à tous d'y assister.
- Conserver une durée d'échanges suffisante qui permette de répondre aux questions.

Les améliorations possibles :

- Pour le fond : comme il s'agit d'une réunion plénière de la CLI, également ouverte au public, il est proposé de prévoir un sujet spécifique qui serait abordé de différents points de vue (Creys : le démantèlement, par exemple). Ainsi, les intervenants apporteraient différents éclairages sur un même sujet.
- Pour la logistique : Prévoir un micro portable pour les questions posées dans la salle.

Les thèmes suggérés et retenus comme contenus potentiels pour la prochaine réunion publique :

Certains thèmes suggérés ne relèvent pas de la compétence de la CLI, pour autant, le secrétariat de la CLI a souhaité indiquer sur le powerpoint l'intégralité des thèmes suggérés :

- L'emploi direct et indirect à court, moyen et long terme sur le site,

- Le déroulement des travaux à venir (notamment les travaux de démantèlement),
- Le coût de la déconstruction,
- Les risques des déchets et de tous les stockages sur place,
- Les alluvions dans le Rhône et les pompes.

Tous ces éléments donnent ainsi quelques indications pour les éléments à aborder lors de la prochaine réunion publique qui aura lieu en novembre. Le bureau de la CLI travaillera donc à l'ordre du jour avec ces thèmes potentiels.

Madame Ariane PONT en profite pour indiquer que les 6 et 7 juin prochains, les quatre CLI de l'Isère, sous le patronage du Président du département et de Madame MERLE, organiseront des rencontres inter CLI du Sud-Est qui rassembleront les 11 CLI le long du Rhône. Ces deux jours auront un enjeu très pratico-pratique d'élaboration de livrables concrets sur diverses thématiques, notamment le 6 juin où l'après-midi sera consacrée à des ateliers de retours d'expérience à diffuser au niveau des CLI. L'après-midi du 7 juin, une visite du site de Creys-Malville est prévue. Le matin du 7 juin, EDF et un expert de l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) feront une intervention pour présenter conjointement l'étude thermique du Rhône réalisée par EDF sous le patronage de la DREAL¹⁰, corrélée avec des éclairages en mécanique des fluides et en climatologie.

Si les membres de l'assemblée souhaitent y participer, Madame PONT les invite à lui en faire part pour qu'elle puisse leur donner toutes les informations nécessaires.

6- Conclusions

Madame Ariane PONT – Département de l'Isère

Madame Ariane PONT conclut en invitant les membres de l'assemblée à poser des questions d'ordre général s'il y en a ou de soulever des points qui n'auraient pas été abordés à cette réunion.

Madame Stéphanie VAUX

Madame VAUX explique qu'il existe un site internet sur Creys-Malville, on y trouve les nouveautés et notamment les projets de panneaux photovoltaïques.

Madame Annick MERLE – Présidente de la CLI

Madame Annick MERLE souhaite, avant de conclure cette réunion, remercier Monsieur Damien BILBAULT pour l'étroite collaboration qu'ils ont pu avoir lors des réunions de CLI. Elle lui souhaite une belle réussite et un bon voyage vers la Guadeloupe et en profite pour souhaiter la bienvenue à Monsieur PONNET qui le remplacera, avec qui elle espère avoir la même collaboration.

Elle souhaite également toujours pouvoir répondre à l'obligation du Département qui est l'information du public, l'une de leurs missions dans le cadre du nucléaire.

Elle remercie chacun des membres de l'assemblée et donne rendez-vous au mois de juin pour la visite du site de Creys-Malville pour ceux qui y participeront (36 personnes).

Annick Merle

Présidente de la CLI de Creys-Malville

¹⁰ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

